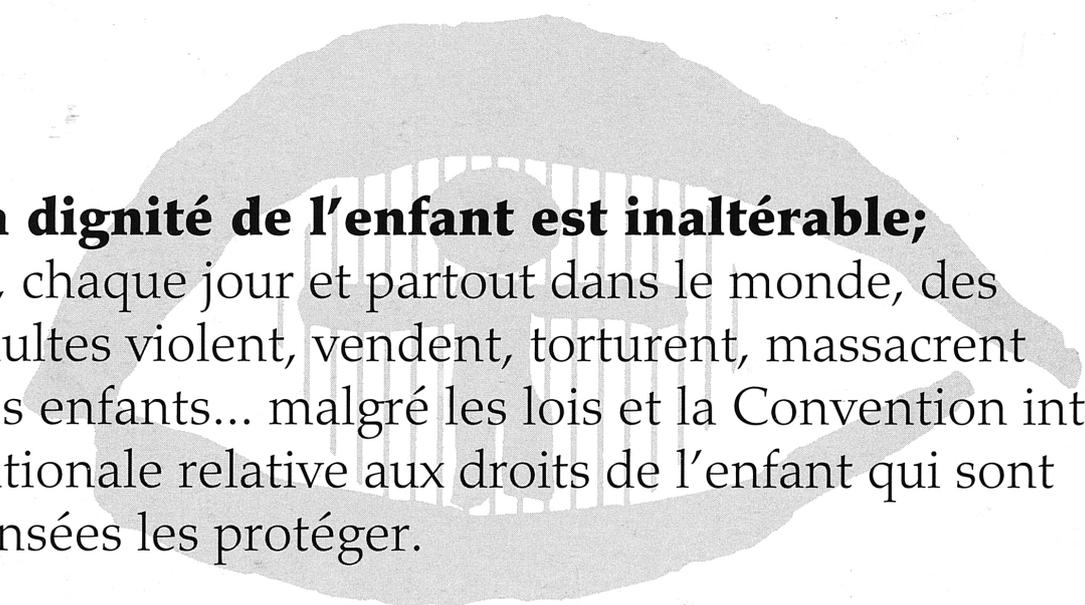


LA CHARTE



La dignité de l'enfant est inaltérable;

or, chaque jour et partout dans le monde, des adultes violent, vendent, torturent, massacrent des enfants... malgré les lois et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant qui sont censées les protéger.

Dans cet esprit, des journalistes et des juristes ont décidé de créer le C.I.D.E. (Comité international pour la dignité de l'enfant).

Le C.I.D.E. se donne pour mission, au moyen de reportages, de campagnes de presse, d'actions juridiques et de tout procédé jugé opportun, d'alerter inlassablement les gouvernements, les autorités responsables et l'opinion publique, pour exiger le respect de ces lois, de cette Convention et, par-delà, du sens même de la vie.

Le C.I.D.E. se vouera totalement et sous toute forme jugée nécessaire, en Suisse comme partout dans le monde, au sauvetage des enfants atteints dans leur dignité.

Lausanne, le 17 décembre 1991